

Chronique du 30 juillet 2015

Dans les vrais sujets étaient à retenir :

- **Point n°3** : Signature d'une convention CAM pour la mise à disposition des services du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 : pas de délibération à avoir pour une convention déjà entendue avec la CAM sur de la mise à disposition de personnel. Nous avons voté Pour ;
- **Point n°4** : Envoi de nos archives communales aux Archives Départementales afin de :
 - o Gagner de la place de stockage ;
 - o Rationnaliser le coût de ce stockage ;
 - o Garantir la conservation de nos archives communales dont certaines sont vieilles de plusieurs siècles.

Le coût étant neutre pour la commune (question posée par C. MAILHE), nous avons voté Pour.

- **Point n°5** : Demande de subvention liée à l'installation d'une climatisation réversible à l'école primaire. Nous n'avons pas été conviés aux débats, ni à vérifier les devis. Nous avons voté Pour surtout pour soutenir la recherche de financement pour les travaux.
- **Point n°6** : Un peu le même débat sur cette délibération pour nantir l'école maternelle de nouveaux lits agréés pour le dortoir en prévision des 33 arrivées en petite section pour la rentrée 2015. Nous n'avons pas vu de devis mais sur le principe, il semble logique de remplacer le matériel inadéquat et de demander une aide aux collectivités tierces. Nous avons voté Pour.
- **Point n°7** : Ce point nous a posé plus de problème. Il s'agissait d'adhérer à un groupement de commandes pour la réalisation d'un diagnostic. Quel diagnostic ? un « *diagnostic partagé du territoire tant pour les besoins propres de la Communauté que pour ceux des communes membres souhaitant s'y associer permettrait par effet de seuil, de réaliser des économies importantes et d'harmoniser la réflexion sur les sujets traités* ». A la question « pour quels projets concrets ? », le maire n'avait rien d'autre à dire que « c'est obligatoire ». Or, cette dépense est liée à la mise en place d'un projet éducatif territorial (PEDT) pour lequel nous n'avons pas compétence puisque c'est la CAM qui s'occupe de la petite enfance. Du coup, nous nous étonnons que nous, commune adhérente, ayons à payer lesdits diagnostics alors même que nous adhérons déjà à une collectivité censée utiliser déjà cet effet de levier au travers des frais d'adhésion à la CAM. Par ailleurs, contrairement à ce que dit le maire, la mise en place d'un PEDT est facultative. L'astreinte nait de notre adhésion à la CAM. De fait, cette adhésion nous sanctionne doublement : par la somme qu'on nous demande pour les diagnostics (1 800 €) et par le montant liée à l'adhésion à la CAM (sans compter que nous ne sommes pas consultés sur ces décisions). En l'absence d'explications concrètes sur l'intérêt de la dépense, nous nous sommes abstenus.
- **Point n°8** : Les indemnités du comptable de la Trésorerie de Muret pour ses prestations de conseil. En l'absence totale d'informations sur la nature et la réalité de ces prestations, nous avons voté Pour et avons fait savoir que c'était par bienveillance vis-à-vis du Comptable. Nous lui devons d'avoir mis à jour la fraude commise au sein même du personnel communal avec le mince espoir de voir des recettes détournées de la poche des Faugatiens revenir au bénéfice de la commune.
- **Point n°9** : Le maire a expliqué que les modillons de la chapelle de l'Aouach devaient être déplacés, les travaux fragilisant leur situation et empêchant de les voir s'ils devaient être maintenus à leur situation initiale. Or nous savions que ce point faisait l'objet d'un litige entre la mairie et la Société du Patrimoine du Muretain (Cf. article de la Dépêche du 26/04/2015). Nous avons voté Pour.
- **Point n°10** : Il s'agissait de voter une motion de soutien à l'Association des Maires de France contre les baisses en dotation de l'Etat. Sur ce point, nous nous opposons toujours à la majorité, considérant que les différentes alertes adressées, par la Cour des Comptes notamment, sur le sujet des dépenses des collectivités ont été suffisantes pour que celles-ci en tirent les conséquences budgétairement. La situation des finances de l'Etat ne permet pas de laisser des budgets sans garantie de saine gestion en retour. Nous avons voté Contre.
- En **point 11** subsidiaire, non inscrit à l'ordre du jour, le maire a demandé de voter le changement de place du paratonnerre de la chapelle de l'Aouach à des seules fins esthétiques. Nous avons voté Pour.

Bien à vous : Nadine Dasque, Michèle Chauvot, Cyrille Mailhé.